

# Générale de téléphone

## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

« PrimeCarburant »

Je soussigné(e).....

Demeurant .....

.....

Atteste sur l'honneur qu'en raison des horaires de travail et/ou l'accès difficile aux transports en commun, l'utilisation de mon véhicule personnel est indispensable.

Je joins obligatoirement la carte grise du véhicule à mon nom ou à celui de mon conjoint ou un certificat d'assurance me désignant conducteur principal ou secondaire.

L'attestation et la copie de la carte grise ou le certificat d'assurance sont à envoyer à votre assistante au plus tard

- le 10 septembre pour un versement de la prime avec la paie de septembre 2023
- le 10 octobre pour un versement de la prime avec la paie d'octobre 2023
- le 10 novembre pour un versement de la prime avec la paie de novembre 2023
- le 10 décembre pour un versement de la prime avec la paie de décembre 2023

La loi pouvoir d'achat permet encore cette année de cumuler le bénéfice des remboursements de transport en commun et la prime carburant si les deux moyens de transport sont utilisés.

Fait pour servir et faire valoir ce que de droit.

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

« signature »

Service administratif : 10, route de l'Aviation - CS 10209 - 54602 VILLERS LES NANCY CEDEX

Téléphone : 03 83 92 61 00 - Télécopie : 03 83 28 68 00

Siège Social : BAT 134 - 50, Av. du Pdt Wilson - CS 60005 - 93214 LA PLAINE ST DENIS CEDEX

Générale de Téléphone S.A. au capital de 37 962 376,00 C - R.C.S. 437 723 844 Bobigny

\*

la qualité d'abord - le service client - le délai express - l'esprit d'équipe - l'expansion : la formation, la polyvalence... et le sourire